



Boulogne, le 11 avril 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 AVRIL 2017

Les actionnaires de Colas, réunis en Assemblée Générale Mixte le 11 avril 2017 sous la présidence d'Hervé Le Bouc, ont approuvé toutes les résolutions présentées.

Ils ont en particulier approuvé les comptes de l'exercice 2016, dont les chiffres clés sont les suivants :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2016 s'est élevé à 11,0 milliards d'euros, en retrait de 8% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2015 et 4% à périmètre et taux de change constants. Le résultat opérationnel courant ressort à 386 millions d'euros, en hausse de 42 millions d'euros par rapport à 2015 grâce aux effets positifs des plans d'action mis en œuvre en France métropolitaine et à l'international, et à l'arrêt des pertes courantes de l'activité raffinage en France. Le résultat net part du Groupe s'élève à 355 millions d'euros, en hausse de 121 millions d'euros par rapport à 2015.

Le résultat net de Colas société mère s'établit ainsi à 249,6 millions d'euros à comparer à 105,0 millions d'euros en 2015.

Dividende : 8,20 € par action

L'Assemblée Générale a approuvé la distribution d'un dividende de 8,20 euros par action, payable en numéraire. Un acompte de 5,45 euros par action ayant été versé le 9 décembre 2016, le solde du dividende, soit 2,75 euros par action, sera mis en paiement à compter du 2 mai 2017 (date de détachement 27 avril 2017, date d'arrêt des positions 28 avril 2017). Ce dividende est à comparer au dividende de 5,45 euros par action distribué l'an passé.



WE OPEN THE WAY

Conseil d'Administration : renouvellement des mandats de six Administrateurs et nomination d'un Censeur

L'Assemblée Générale a renouvelé pour une durée de deux ans les mandats d'Administrateur de Messieurs Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, de Mesdames Martine Gavelle et Colette Lewiner, et de la société Bouygues. Monsieur Jean-François Guillemin a été nommé en qualité de Censeur.

Autres résolutions

Enfin, l'Assemblée Générale a renouvelé diverses autorisations visant à permettre au Conseil d'Administration de racheter des actions, réduire le capital, augmenter le capital.